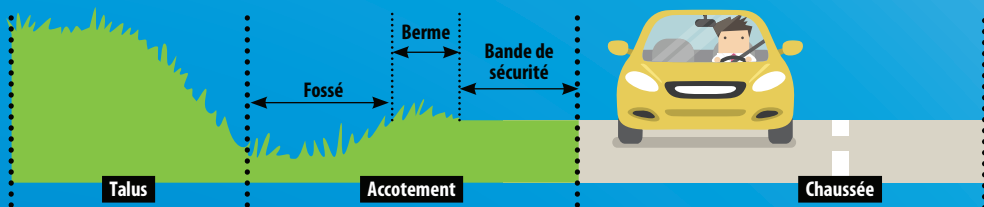


## Quelle gestion différenciée pour la voirie de Sarzeau ?

La voirie à Sarzeau, c'est 150 km de long soit 300 km à entretenir en 3 ou 4 passages. Depuis 2018, pour favoriser la biodiversité, le nombre de passages a été réduit, les fossés et talus sont moins fauchés tout en maintenant la sécurité des usagers.



### Le saviez-vous ?

Plus les pelouses sont tondues, plus les graminées sont favorisées, dont certaines provoquent des allergies. Lorsque la hauteur de l'herbe est courte les insectes ne peuvent s'y cacher. Conséquence : les plantes à fleurs disparaissent et avec elles, les insectes pollinisateurs. Il faut donc réduire les graminées, favoriser les fleurs.

### Comment ?

- ✿ Moins tondre
- ✿ Tondre plus haut
- ✿ Enlever les déchets de tonte pour appauvrir le sol car un sol riche, favorise les graminées.

## La loi Labbé s'applique aussi pour nous les habitants

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est interdit à tout particulier d'acheter, de stocker et d'utiliser des produits phytosanitaires (sauf produits de biocontrôle, ou autorisés en Agriculture biologique, ou classés à faible risque).

*La gestion différenciée dans notre jardin, c'est plus sain !*



Le service environnement répondra à vos questions :  
02 97 48 29 60 ou [environnement@sarzeau.fr](mailto:environnement@sarzeau.fr)

SARZEAU.FR 

Une autre vie s'invente ici

# GESTION DIFFERENCIÉE DES ESPACES COMMUNAUX

## L'entretien sans pesticides



Sarzeau

## Pourquoi avons-nous choisi la gestion différenciée à Sarzeau ?

- ✿ Pour supprimer les pesticides : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi Labbé interdit leur utilisation dans les espaces verts publics pour la santé de tous et la Nature.
- ✿ Pour favoriser la biodiversité : les plantes à fleurs, les abeilles et autres insectes pollinisateurs, les oiseaux, reviennent quand les pelouses sont moins tondues.
- ✿ Pour optimiser l'entretien quand c'est possible car les espaces verts sont de plus en plus nombreux sur la commune.

## Comment Sarzeau entretient ses espaces verts ?

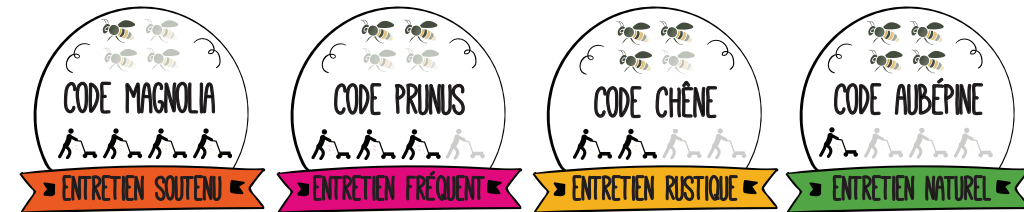
- Un espace vert a plusieurs usages :
  - ✿ esthétique,
  - ✿ accueil et repos (bancs, tables, aires de jeux), paysages
  - ✿ réserve et source de biodiversité.
- Dans un espace vert, les services entretiennent :
  - ✿ la pelouse par la tonte,
  - ✿ les fleurs annuelles (au moins deux fois/an dans les massifs, jardinières, balconnières, suspensions),
  - ✿ les plantes vivaces (massifs),
  - ✿ les haies, arbustes,
  - ✿ les arbres (ornementaux, remarquables, fruitiers ou courants).
- Selon les endroits dans la commune, les espaces verts sont entretenus différemment :
  - ✿ plus ou moins de tonte et parfois des tontes différentes dans un même lieu pour créer des allées ou des espaces de jeux,
  - ✿ des fleurs annuelles ou non,
  - ✿ des plantes vivaces ou non,
  - ✿ des haies, des arbustes, des arbres ou non.



## Quatre codes d'identification

Les 190 sites d'espaces verts de la commune ont été répertoriés et analysés. Pour chacun d'entre eux, un code d'entretien a été décidé :

- **Code Magnolia** : entretien soutenu (tontes très fréquentes, parfois des fleurs annuelles),
- **Code Prunus** : entretien fréquent (tontes fréquentes, parfois des plantes vivaces),
- **Code Chêne** : entretien rustique (peu de tontes, parfois des plantes vivaces),
- **Code Aubépine** : entretien naturel (très peu de tontes).

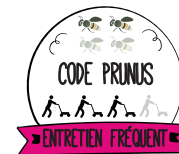


## Depuis 2018, la commune expérimente

une dizaine de sites :



- Square Bourcia
- Centre Technique Municipa
- Le Menglio
- Bénance
- Kergal
- Blockhaus de Landrézac
- Terrains de boules de St-Colombier
- Aire de repos face au terrain de football de St-Colombier
- Butte de Kerbodo



- Maison Lesage
- Chapelle Saint Martin



Fort de l'expérience acquise depuis 2018, la commune souhaite étendre ce nouveau mode de gestion à l'ensemble de son territoire.